



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS XAVIER DE BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que:

Le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2025, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus;

Que le paiement des taxes mentionnées audit rôle doit être effectué en 6 versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

1er versement :	06 mars	2025
2 ^e versement :	24 avril	2025
3 ^e versement :	05 juin	2025
4 ^e versement :	07 août	2025
5 ^e versement :	18 septembre	2025
6 ^e versement :	23 octobre	2025

Toutefois, toutes les taxes sont exigibles et payables en un seul versement, soit le 06 mars 2025 si le montant dû est de moins de 300,00\$.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 23^e jour de janvier 2025.


Jacynthe Bourget,
Directrice générale et greffière trésorière